

Formations modulaires en Horlogerie et Polissage AFP-CFC (Qualification des adultes)

Document d'informations
Destiné au public



A qui s'adresse cette présentation ?



- Personnes avec pas ou peu d'expérience professionnelle dans l'horlogerie ou polissage



- Reconversion professionnelle
- Personnes en emploi voulant approfondir ses compétences



- Solide expérience professionnelle (min. cinq ans dont deux ans dans une profession) → art. 32 OFPr.: [Présentation générale de Qualifications+](#)



Les professions



- Opérateur.trice en horlogerie **AFP**

[Ordonnance de formation](#)

- Horloger.ère de production **CFC**

[Ordonnance de formation](#)

[Règlement de formation modulaire en horlogerie](#)



- Polisseur.euse **AFP**

[Ordonnance de formation](#)

- Termineur.euse en habillage horloger **CFC**

[Ordonnance de formation](#)

[Règlement de formation modulaire en polissage](#)

Les seules formations modulaires régies au niveau fédéral



Attention: **AFP** → **CFC**



Conditions d'admissions au dispositif Qualifications+



Conditions d'admissions:

- Contribuables et domiciliés sur le canton de Genève depuis 12 mois et sans interruption
- Avoir le niveau de français A2 oral et écrit



Avantages = Prise en charge financière des modules de formation
en vue d'un titre fédéral !



[Télécharger le Dossier d'inscription](#)


Et le déposer [ici](#) ou

OFPC
Formation continue
Rue Prévost-Martin 6
Case postale 192
1211 Genève 4



Conditions d'admissions à la formation modulaire



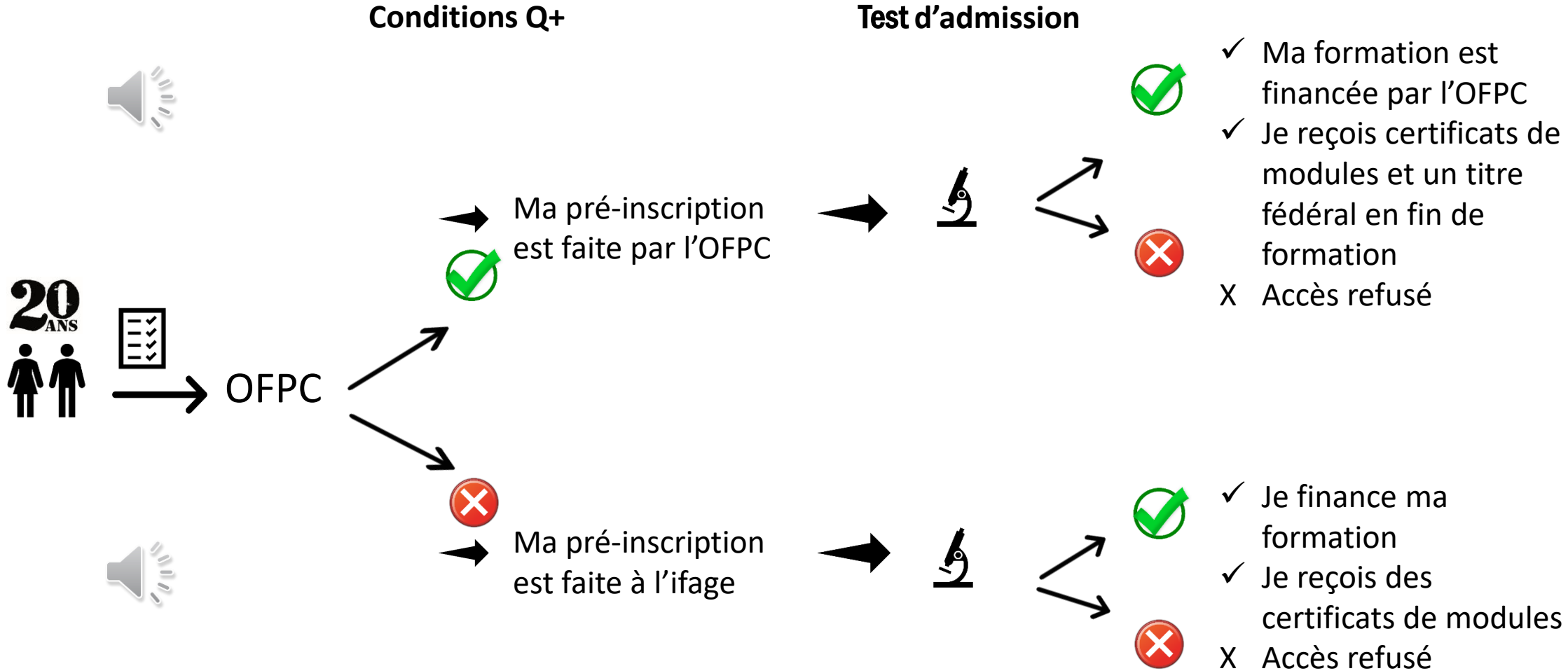
- Âgé.e de plus de vingt ans
- Avoir le niveau de français A2 oral et écrit 
- Avoir déposé un dossier complet d'inscription à l'OFPC

!! Avoir réussi les tests d'entrée organisés par l'Ifage !!



- À l'issue de cette formation, vous obtiendrez des certificats de modules décernés par la Convention patronale et non un titre fédéral.

En résumé



Contexte institutionnel



- **Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC):** Autorité cantonale dépendant de l'Etat de Genève et rattachée au DIP. L'OFPC finance et délivre les titres fédéraux professionnels. Elle vérifie les conditions d'admission à Qualifications+, organise les examens CFC et vérifie les conditions de réussite. Elle est aussi l'instance de premier recours aux décisions AFP et CFC.



- **La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP):** L'organisation faîtière des professions horlogères. Elle surveille la conformité des formations et les examens. Délivre les certificats modulaires.



- **L'Ifage:** Prestataire de formation mandaté par la Convention patronale. Organise les tests d'entrée d'aptitude et la formation. Convoque les candidats à la formation après vérification des conditions d'admission par l'OFPC et la CP.



Déroulé des formations modulaires

Particularités:



- Formation modulaire

Examen à la fin de chaque module



- Dernier module: être en emploi !



- La culture générale se déroule pendant le dernier module

En soirée en semaine ou le samedi matin



Déroulé des formations modulaires

Opérateur.trice en horlogerie AFP

3 modules

- Base
 - Posage-emboîtage
 - Assemblage ou habillage horloger
- + culture générale en parallèle

Sur environ 2-3 ans

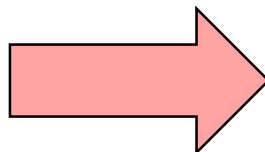


Horloger.ère de production CFC

2 modules (après AFP obtenue)

- Achevage-réglage
 - Terminal
- + culture générale en parallèle

Sur environ 3 ans (en cours du soir)



Déroulé des formations modulaires

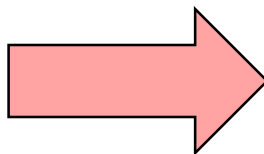
Polisseur.euse AFP

2 modules

- Polissage de base
- Polissage 1
+ culture générale en parallèle



Sur environ 3 ans



Termineur.euse en habillage horloger CFC

1 module

- Polissage 2
+ culture générale en parallèle



Sur environ 2 ans

Conditions de réussite

- Diplôme fédéral AFP ou CFC: réussite de tous les modules de formation + culture générale. Seuls les candidats Q+ recevront le titre délivré par l'OFPC



- Les autres candidats recevront des certificats de modules, délivrés par la CP.

Merci pour votre attention!

- Rappel: Si vous avez une expérience professionnelle solide dans un domaine mais que vous n'avez pas de certification → art. 32 OFPr: présentation générale de Qualifications+



- **Belle continuation!**

